

## PROCÈS-VERBAL

Assemblée générale annuelle de l'Association des pêcheurs sportifs de la Bonaventure inc. (APSB)  
30 avril 2024 compter de 18h30  
Centre Bonne Aventure (Bonaventure) et Vidéoconférence ZOOM

### 1. Ouverture de la réunion

André Hébert (président), souhaite la bienvenue et déclare l'ouverture de l'assemblée à 18h40.

Présences:	André Hébert	Président
	Mario Dussault	Vice-président
	Christian Babin	Secrétaire/Trésorier
	Rémy Mathieu	Administrateur
	Karim K. Poirier	Administrateur
	Johanne Morin	Administratrice

Invités:	Ronald Cormier	Directeur général
	Jean-Sébastien Babin	MELCCFP
	Julie Lucier	Raymond, Chabot, Grant, Thornton
	Kathia Waite	Stratnova

**\*\* 97 membres en règle \*\***

### 2. Nomination d'un(e) président(e) d'assemblée

Il est proposé par : Marika Dee  
Et appuyé par : Mario Dussault

Que André Hébert et Ronald Cormier soit nommé président et secrétaire de l'assemblée.

**Adopté à l'unanimité**

### 3. Présentation des membres du conseil d'administration

M. André Hébert présente chacun des membres du conseil d'administration.

### 4. Lecture & adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par : Marika Dee  
Et appuyé par : Amy Bujold

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté

**Adopté à l'unanimité**

### 5. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 18 avril 2023

Il est proposé par : Sylvain Poirier  
Et appuyé par : Claude Chandonnet

D'adopter le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 18 avril 2023 avec dispense de lecture. (Copie en annexe)

**Adopté à l'unanimité**

**6. Rapport du président**

M. André Hébert (président) fait un retour sur les événements marquants de la saison 2023.

Les sujets suivants sont traités :

- Bilan des montaisons et de la fréquentation;
- Environnement (compensation carbone, bornes électriques et véhicule électrique);
- Bilan équipe terrain (cohabitation);
- Fondation Rivière Bonaventure (1% pour la rivière Bonaventure);
- Enregistrement des remises à l'eau;
- Plan Global de Gestion de la Pêche 2025 (suivi);
- Cohabitation et usages récréatifs;
- Travaux et aménagements (Abri pont de la 1<sup>ère</sup> Est) ;
- Guide de pêche (Autorisation de commerce);
- Code d'éthique;
- Club de pêche (Contrat échange);

**7. Présentation des états financiers audités au 31 décembre 2023**

Mme Julie Lucier de la firme Raymond, Chabot, Grant, Thornton fait la présentation des états financiers audités au 31 décembre 2023 (Copie en annexe)

**9. Nomination des vérificateurs pour 2024**

Il est proposé par : Jean-Guy Bujold  
Et appuyé par : Pierre Larouche

De retenir les services de la firme Leblanc Groupe Comptable pour la réalisation des états financiers audités pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2024.

**Adopté à l'unanimité**

**9. Gestion de la pêche sportive (saison 2024)**

9.1 Projet de règlement #2024-01 (Tarification)

Ronald Cormier présente le règlement #2024-01 et l'annexe I concernant les droits exigibles pour la pratique de la pêche dans la ZEC de la Rivière Bonaventure. En vertu de la Loi sur la Conservation et la Mise en Valeur de la Faune (LCMVF), ce règlement n'a pas besoin d'être approuvé par l'AGA des membres. Le règlement est présenté à titre d'information. (Règlement en annexe)

## 10. Points d'informations

### 10.1 Requête Cime Aventures vs Gouvernement du Québec (suivi);

André Hébert résume les éléments suivants du dossier :

- Jugement rendu le 19 février
- Demande d'appel déposé par Cime Aventure le 22 mars
- Analyse des motifs d'appel par la cour d'appel le 27 mai prochain

### 10.2 Activités de promotion en 2024;

Ronald Cormier informe les membres que toutes les activités de promotion (École pour Dames, Camp Jeune et journée d'initiation) sont suspendus pour la saison 2024, étant donné la réflexion en cours au sujet de la réalisation d'un «Projet de Plan Global de Gestion de la Pêche pour 2025»

### 10.3 Motion de protection de la population de saumon (suivi);

André Hébert résume les démarches réalisées depuis l'adoption de la Motion de protection de la population de saumon en avril 2023. (Document en annexe)

Les éléments suivants sont mentionnés:

- Consultation des membres les 6 et 13 février
- Réception et analyse de plus de 40 suggestions
- Mention de quelques tendances :
  1. Limitation du nombre de pêcheurs dans certains secteurs pour une certaine période;
  2. Maintient d'un secteur public en tout temps;
  3. Modifications et fusions de secteurs;
- Le plan comportera 2 volets :
  1. Règlements interne, adopté par AGA (Division et contingentement)
  2. Règlements provinciaux (Demande au MELCCFP);
- À la fin de la saison de pêche, il y aura présentation de scénarios et ensuite une AGA spéciales des membres.

### 10.3 Motion Tatlock (100% remise à l'eau);

Richard Tatlock est invité à lire une «Motion pour la remise à l'eau obligation de tous les saumons». Voici le texte :

ATTENDU QUE la préservation de chaque saumon petit (grilse) ou grand compte pour assurer la pérennité de l'espèce pour les générations futures;

ATTENDU QUE les membres de l'APSB et son CA préconisent une approche préventive pour la protection du saumon atlantique;

ATTENDU QUE la remise à l'eau obligatoire des grands saumons a été votée par les membres de l'APSB et encore en application parce que jugée nécessaire;

ATTENDU QUE le règlement de pêche du Québec (DORS/90-214) à l'annexe 2 stipule pour le saumon atlantique que le contingent quotidien (soit la limite maximale quotidienne de captures conservées/gardées) est de 2;

ATTENDU QU'il n'existe aucune mention dans les règlements de pêche du Québec qui impose un minimum quotidien de capture conservée/gardée;

ATTENDU QUE le MFFP devenu désormais le MELCCFP a jugé nécessaire face au déclin des truites de mer d'intervenir et de recourir à la remise à l'eau obligatoire de l'espèce capturée sur plusieurs rivières du Québec par souci de prévention et préservation de l'espèce;

ATTENDU QU'aucun règlement interdit la remise à l'eau de tous les saumons;

ATTENDU QUE l'APSB doit gérer une croissance importante du nombre de pêcheurs présents sur la rivière Bonaventure et que cette pression implique un potentiel de captures conservées/gardées de petits saumons (grilses) plus élevé;

ATTENDU QUE face au constat généralisé de la baisse importante du nombre de petits saumons (grilses) à la mi-saison en 2023 au Québec, les gestionnaires de la Côte Nord, Saguenay et La Capitale ont obtenu en août 2023 l'appui du MELCCFP pour imposer la remise à l'eau obligatoire de tous les petits saumons sur leur territoire;

Il est proposé par : Richard Tatlock

Et appuyé par : Chantal Morin

**De mandater le C.A. de l'APSB de soumettre au MELCCFP une requête pour obtenir l'autorisation de la remise à l'eau obligatoire de tous les saumons petits et grands sur le territoire de la ZEC de la rivière Bonaventure.**

Plusieurs membres demandent des précisions et émettent des commentaires sur la motion;

Le vote secret est demandé par un membre et le vote des membres en présentiel et par vidéoconférence à lieu.

Voici les résultats :

Pour: 46

Contre : 43

Abstention : 3

## **11. Période de question**

Aucune question

## **12. Élections**

### **Administrateurs sortants (3):**

- Mario Dussault Siègne #2
- André Hébert Siègne #4
- Karim K. Poirier Siègne #6

### **Mises en nomination (3) :**

- Mario Dussault
- André Hébert
- Karim K. Poirier

## Conseil d'administration en 2024

<b>Siège #1</b>	<b>Christian Babin</b>
<b>Siège #2</b>	<b>Mario Dussault</b>
<b>Siège #3</b>	<b>Rémi Mathieu</b>
<b>Siège #4</b>	<b>André Hébert</b>
<b>Siège #5</b>	<b>Sandra Fournier</b>
<b>Siège #6</b>	<b>Karim K. Poirier</b>
<b>Siège #7</b>	<b>Johanne Morin</b>

### **14. Levée de l'assemblée**

Il est proposé par : Sylvain Poirier  
Et appuyé par : Claude Chandonnet

De lever la réunion à 20h55 heure, étant donné que l'ordre du jour est écoulé.

**Adopté à l'unanimité**

---

André Hébert, Président

---

Ronald Cormier, secrétaire d'assemblée